

# **RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL**

**Le 16 juin 2022**

## Table des matières

	Page
<b>RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL .....</b>	<b>1</b>
INTRODUCTION.....	3
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT .....	3
Législation et règlements.....	3
Retards dans la prestation des services.....	3
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	4
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence.....	4
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	8
3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires .....	11
STATISTIQUES .....	15
Ressources humaines .....	15
Services aux postulants et aux membres .....	15
Statistiques sur les membres .....	17
Bibliothèque Margaret-Wilson .....	17
Normes d'exercice et de l'agrément .....	18
Enquêtes et audiences.....	19

## INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport trimestriel de l'Ordre de l'année 2022. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre et met en lumière les statistiques et les activités du premier trimestre de 2022 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022).

Le rapport comprend également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives, ainsi que les réactions de l'Ordre à leur sujet.

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

### Législation et règlements

- Le 3 janvier 2022, conformément à l'article 47.2 de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, l'Ordre a lancé le programme obligatoire de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel. Selon la loi, tous les membres en règle de l'Ordre doivent suivre ce programme d'ici le 15 septembre 2022 et tous les nouveaux postulants à l'Ordre doivent le suivre pour obtenir l'autorisation d'enseigner. Au 31 mars 2022, 44 532 membres et postulants avaient terminé le programme sur les 65 889 ouvertures de session initiales.
- Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 2 mars 2022, le conseil a approuvé les modifications au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règl. de l'Ont. 176/10) et au Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (Règl. de l'Ont. 347/02) pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Rédigées par le personnel de l'Ordre et du ministère de l'Éducation conformément aux consignes du conseil, les modifications présentées le 21 avril 2022 ont maintenant force de loi.

### Retards dans la prestation des services

- L'Ordre s'efforce de rétablir les niveaux de service normaux pour la certification des membres. Pour ce faire, il vise entre autres à intégrer de nouveaux employés au sein de l'Unité du service à la clientèle, à automatiser le processus de demande d'inscription autant que possible, et à favoriser une option de libre-service permettant aux membres et aux postulants de télécharger les documents requis et de suivre en ligne le progrès de leur dossier. Comme toujours, l'Ordre s'efforce de reconnaître les besoins du marché du travail et d'y répondre, tout en satisfaisant aux attentes du public qui souhaite que les enseignants soient formés adéquatement et certifiés.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

### 1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

- Au cours du premier trimestre de 2022, le nombre de nos abonnés sur les médias sociaux a continué d'augmenter de façon continue sur l'ensemble des plateformes (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube). Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, ce nombre a augmenté de 2 710 pour un total de 54 909 abonnés (une hausse de 5 %).
- L'équipe responsable des médias numériques de l'Ordre répond aux demandes d'information reçues par l'entremise des médias sociaux dans un délai de deux jours ouvrables, en collaboration avec les intervenants internes au besoin. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons traité un total de 1 136 demandes reçues principalement par Facebook et Twitter, ce qui reflète une augmentation de 110 % par rapport à la même période en 2021.

Ce nombre est attribuable à des retards dans les processus et à la migration continue des membres et des postulants des canaux traditionnels vers les médias sociaux comme point de contact privilégié.

- Le taux de consultation de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* a doublé depuis qu'elle est devenue notre publication officielle cette année, alors que celui de *La Norme* (bulletin trimestriel destiné aux parents et au public) est resté stable. Les deux publications continuent d'enregistrer des taux de consultation supérieurs à ceux de l'industrie (le taux de l'industrie est de 23,4 %).

Durant le premier trimestre de 2022, *Des nouvelles de l'Ordre* a enregistré un taux de consultation global de 62 % (version anglaise) et de 64 % (version française), soit une hausse par rapport à la moyenne de 31 % en 2021. Par ailleurs, *La Norme* présentait un taux de consultation de 25 % (en anglais) et de 38 % (en français).

L'ajout des sommaires de décisions disciplinaires au contenu de *Des nouvelles de l'Ordre* peut expliquer sa montée en popularité.

Le suivi mensuel de nos deux infolettres aide à cerner les sujets qui suscitent l'intérêt de nos lecteurs. Les taux de consultation de nos infolettres indiquent que le contenu continue d'intéresser les membres, les postulants et le public.

- Conformément aux récentes modifications apportées au Règlement de l'Ontario 563/21 pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, l'Ordre affiche des renseignements concernant les instances criminelles en cours et terminées où un verdict de culpabilité a été rendu concernant des membres accusés d'une infraction au *Code criminel* (Canada), à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada), ou à une loi similaire d'un autre territoire de compétence. Cette disposition s'applique lorsque le registraire de l'Ordre détermine que l'accusation ou le verdict de culpabilité a une incidence sur leur statut de membre à l'Ordre.

En février 2022, le gouvernement a mis en place un règlement pour appuyer l'ajout de ces renseignements au tableau.

- Nous avons créé un nouveau site web pour héberger les sommaires des réunions du conseil. Ces résumés figuraient auparavant dans la revue *Pour parler profession*, dont nous avons cessé la publication. Les membres de l'Ordre qui reçoivent *Des nouvelles de l'Ordre* et les membres du public qui consultent *La Norme* ont accès à des liens vers ces sommaires.
- L'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation examine la liste des cours menant à une qualification additionnelle (QA) de l'annexe F du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règl. de l'Ont. 176/10). Depuis 2017, peu de membres se sont inscrits à ces cours. On envisage de reporter à une date ultérieure le travail de nombreuses équipes de rédaction, ce qui pourrait représenter des économies importantes pour l'Ordre.
- Dans sa quête de responsabilité financière, le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation recueille des données afin de déterminer si un examen du processus de rémunération pour les contrats de révision d'une série de cours menant à une QA (p. ex., 1<sup>re</sup> partie, 2<sup>e</sup> partie et spécialiste d'un cours de l'annexe D en vertu du Règlement de l'Ontario 176/10) pourrait être considéré juste et raisonnable. L'analyse des données recueillies de janvier à mai déterminera la viabilité de cette approche économique potentielle.
- En attendant une modification réglementaire, l'autorité d'examiner les cours menant à une QA passera du comité d'agrément au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. On demandera au conseil d'approuver ce changement à sa réunion du 16 juin 2022. Si elles sont approuvées, les modifications transféreront l'autorité de déterminer l'admissibilité à l'agrément des QA du comité d'agrément au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Ce transfert d'autorité reflètera fidèlement le travail et les rôles distincts de chaque comité.
- Le personnel a élaboré une réponse progressive coordonnée au rapport sur l'enquête *Le droit de lire* de la Commission ontarienne des droits de la personne publié le 27 janvier 2022. Cette approche comprend la consultation d'intervenants et l'examen interne des lignes directrices de cours menant à une QA pertinentes.
- L'Ordre reconnaît que des modifications dans la prestation des programmes agréés ont eu lieu en raison de la COVID-19. En 2020 et en 2021, tous les fournisseurs de programmes ont documenté les changements à court terme apportés à la prestation des programmes et aux attentes en matière de stages au moyen de rapports pivots, et les ont fournis à l'Unité d'agrément. Cela nous a permis de responsabiliser le processus d'agrément en période d'incertitude pendant la pandémie.

Tout au long de la pandémie, l'Ordre a cherché à éviter d'imposer des attentes administratives non nécessaires aux facultés tout en assurant l'intérêt public quant aux programmes de formation professionnelle. Le personnel se prépare à la prochaine phase du processus de responsabilisation, alors que les facultés d'éducation se préparent à accueillir les étudiantes et étudiants de l'année universitaire 2022-2023.

Au cours du prochain trimestre, chaque faculté soumettra un rapport sur la structure et la responsabilisation du programme, qui consiste en ce qui suit :

1. un tableau récapitulatif pour chaque programme agréé et chaque domaine d'études aux différents cycles (primaire-moyen, moyen-intermédiaire, intermédiaire-supérieur); et
2. un résumé sous forme de liste à puces des modifications apportées, le cas échéant, à chaque programme tel qu'agréé.

Le personnel examinera ces rapports, puis les soumettra à l'attention du comité d'agrément aux fins d'approbation. Conformément au Règlement, les modifications substantielles et importantes doivent être signalées. L'Ordre aidera les facultés à répondre à ces nouvelles exigences.

- Le 24 mars 2022, le conseil a nommé deux nouveaux membres au comité d'enquête afin de renforcer sa capacité de traiter en français le règlement des plaintes. Les membres du comité d'enquête qui se pencheront sur ce type d'affaires ont terminé leur formation et sont prêts à siéger à des sous-comités formés d'un seul membre.
- Au 31 mars 2022, les sous-comités formés d'un seul membre du comité d'enquête ont adopté neuf ententes conclues en vertu d'un règlement des plaintes entre des membres et l'Ordre. Il est à noter que le nombre moyen de dossiers adoptés en 2022 est supérieur à celui de 2021 (3,6 par mois) et se rapproche rapidement de celui de 2020 (5 par mois).

Les réunions des sous-comités portant sur le règlement de plaintes sont tenues par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins. En raison de la transition vers une nouvelle structure de gouvernance amorcée au début de 2022, il n'y a eu aucun sous-comité lié au règlement de plaintes du 1<sup>er</sup> janvier au 7 mars 2022.

Protocoles d'entente adoptés par le comité d'enquête :

2022-T1	9
2021	44
2020	61
2019	86
2018	61

- Le personnel responsable du règlement des plaintes évalue chaque plainte afin de déterminer si elle se prête au Programme de règlement de plaintes. Au 31 mars 2022, 59 plaintes avaient été évaluées et le programme a été proposé pour 15 affaires (25,4 %). Le règlement des questions moins complexes par le truchement du mécanisme de règlement des plaintes permet aux responsables des enquêtes de disposer de plus de temps et de ressources, qu'ils peuvent alors consacrer aux plaintes plus graves. Bien que les résultats du règlement des plaintes ne soient pas rendus publics, le membre en cause, l'employeur et le plaignant reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui confère au processus une mesure de transparence. Le processus de règlement des plaintes permet également à l'Ordre de résoudre les plaintes plus rapidement, ce qui cadre avec l'engagement de l'Ordre de faire preuve d'une plus grande agilité et d'être plus redevable envers les membres dont la conduite fait l'objet d'une plainte.
- Au 31 mars 2022, le personnel responsable de la résolution interne avait évalué 12 renvois au comité de discipline aux fins de détermination de la prise en charge par

l'avocat interne (39 du T1 au T4 de 2021). De ces 12 affaires, quatre (14 du T1 au T4 de 2021) ont été conservées aux fins de poursuites internes (33,3 %).

- Outre le fait qu'elle ait la charge des dossiers à l'interne, l'Unité de la conduite professionnelle continue de fournir des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier aux deux équipes juridiques externes de l'Ordre. Le personnel intervient également à l'égard des nouvelles questions dès qu'elles surviennent, en plus de contribuer à mettre en œuvre les modifications législatives (p. ex., en affichant les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres dans le tableau public, en récupérant les coûts liés à la thérapie et au counseling, et autres).
- L'Unité des tribunaux, dont le personnel fournit un appui direct au comité de discipline et au comité d'aptitude professionnelle, a continué à apporter des améliorations au processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. Entrées en vigueur le 11 mars 2022, les modifications apportées aux Règles de procédure des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (les «règles de procédure») ont pour effet la tenue des audiences à distance comme format présumé, en fonction de ce qui suit :
  - (1) la mise en œuvre réussie des processus relatifs aux audiences à distance de l'Unité des tribunaux au cours des deux dernières années, notamment la capacité de tenir un grand nombre d'audiences à distance;
  - (2) une consultation avec les membres figurant sur la liste de suppléance du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle qui ont clairement indiqué qu'ils étaient en mesure de mener de façon compétente et équitable tous les types de procédures concernant la discipline et l'aptitude professionnelle à distance;
  - (3) une analyse approfondie des risques en matière d'équité procédurale, la reddition de compte et la transparence, l'efficacité des audiences et la responsabilité fiscale.

Les modifications aux Règles ont également clarifié le processus qui encadre le fait de s'opposer à la tenue d'une audience électronique. En outre, elles ont donné aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle le pouvoir discrétionnaire d'ordonner qu'une audience soit tenue en personne, par voie électronique, par écrit ou en combinant ces formats, selon les circonstances particulières identifiées par les parties. Nous avons publié la version modifiée des Règles sur notre site web et avons avisé les intervenants clés, dont l'Ordre et des membres du conseil qui siègent régulièrement devant les comités de discipline et d'aptitude professionnelle, de ces modifications.

De plus, dans le but d'améliorer continuellement les processus d'audience pour mieux répondre aux attentes du public au premier trimestre de 2022, le personnel de l'Unité des tribunaux a mis en œuvre une approche plus intentionnelle et plus inclusive afin d'identifier les participants aux audiences par leur prénom préféré et leurs titres honorifiques au cours des procédures concernant la discipline et l'aptitude professionnelle.

Afin d'améliorer davantage l'efficacité des processus, le personnel continue également de collaborer avec un fournisseur tiers en vue d'automatiser et de rationaliser certains aspects du processus du calendrier, particulièrement en ce qui concerne le processus de composition des sous-comités.

## 2. Gérer les risques plus stratégiquement

- En mars, l'Ordre a lancé les lignes directrices de cours menant à la qualification additionnelle *Contre le racisme envers les Noirs – Pédagogie et pratique contre le racisme envers les personnes noires*. Les fournisseurs de cours menant à une QA ont maintenant accès aux lignes directrices et peuvent commencer à élaborer des programmes qui pourraient être offerts aux enseignants agréés de l'Ontario dès cet été. Nous avons diffusé la nouvelle à ce sujet dans nos médias sociaux et sur notre site web.

Les fournisseurs de cours menant à une QA peuvent également consulter notre page de ressources en ligne pour obtenir un guide d'accompagnement, intitulé *Représentations artistiques : Pédagogie et pratique contre le racisme envers les personnes noires*, publié au premier trimestre.

- Notre page de ressources en ligne comprend également deux ressources pour guider la pratique quotidienne des membres :
  - *Explorer l'accessibilité, l'inclusion et l'appartenance*. Cette ressource rassemble de courts récits basés sur l'expérience vécue d'un enseignant agréé de l'Ontario ayant une perte auditive neurosensorielle importante.
  - *Périple réparateur : Mieux-être éducationnel autochtone*. Elizabeth Doxtater, artiste des Six Nations, a travaillé en dialogue avec des membres des communautés des Six Nations ainsi qu'en amitié avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin d'élaborer cette ressource visant à inspirer la concrétisation déontologique du mieux-être éducationnel autochtone.
- L'Ordre a promu le Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel par l'entremise de l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* et de renseignements plus généraux sur le lancement du programme dans *La Norme*. Nous avons également envoyé des courriels de rappel aux membres et aux postulants qui n'ont pas encore satisfait à cette exigence en vertu de la loi.

Comme indiqué plus haut, plus de 65 000 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario et postulants avaient accédé au programme à la fin du premier trimestre. De ce nombre, plus de 44 000 l'ont terminé avec succès. L'Unité des communications a également continué de fournir des réponses personnalisées aux membres qui soulèvent des questions ou expriment des préoccupations concernant le sujet du programme. En outre, l'Unité du service à la clientèle a reçu les coordonnées des services de soutien du Centre canadien de protection de l'enfance pour les personnes qui en ont besoin, ainsi que les coordonnées de quatre autres fournisseurs de soutien en cas de crise.

Nous avons également mis à jour le champ d'informations supplémentaires du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel figurant sur le tableau public. L'objectif était de préciser que la formation obligatoire est une exigence universelle et non à une mesure imposée à un membre en particulier dans le cadre d'une décision disciplinaire ou d'une autre mesure corrective.

- En février, Amorell Saunders N'Daw, rédactrice principale de la recommandation professionnelle contre le racisme envers les personnes noires, a tenu un webinaire



visant à explorer et à illustrer l'effet des partis pris conscients et inconscients sur les élèves noirs en s'appuyant sur leur expérience. M<sup>me</sup> N'Daw est directrice d'Amorell & Co, associée et chef du Service d'équité, de diversité et d'inclusion chez KBRS, l'une des autorités les plus en vue en matière de capital humain au Canada.

Nous avons fait la promotion de l'évènement par l'entremise de notre site web et de nos canaux de médias sociaux. En tout, 50 membres de l'Ordre et du public y ont participé. Gratuit pour tous, un enregistrement du webinaire est affiché sur notre site web pour ceux qui n'ont pas pu assister à l'évènement en direct. Bien que peu de personnes y ont assisté, 1 955 personnes ont visionné l'enregistrement (au 31 mars).

- Nous continuons de promouvoir les nouvelles QA et les QA actualisées sur notre site web ainsi que dans nos recommandations professionnelles. Depuis le dernier rapport, ce contenu a généré 52 368 impressions sur les médias sociaux.
- Depuis 2002, l'Ordre mène un sondage auprès des enseignants en première année de carrière pour connaître quel type d'emploi ils obtiennent et comment ils s'adaptent à la profession. L'enquête de 2022 sur la transition à l'enseignement est en cours. Le 23 mars 2022, nous avons envoyé des courriels invitant les membres à y participer. Un deuxième rappel sera envoyé plus tard dans l'année.
- Nous avons mis à jour le guide *Évaluation des compétences pour les membres dont le certificat est assorti de conditions* et la brochure *Évaluation des compétences pour les postulantes et postulants à qui on a refusé la certification*. Les deux publications offrent à présent de l'information sur les modifications apportées aux exigences en matière de compétence linguistique et sur le nouveau Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.
- L'Ordre continue d'appuyer les communautés autochtones de l'Ontario de nombreuses façons, y compris en favorisant l'examen d'agrément du programme de formation à l'intention des personnes d'ascendance autochtone de l'Université Trent. Les réponses et les données recueillies en mars permettront d'apporter de nombreuses améliorations et d'accroître l'efficacité du processus d'agrément des programmes.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022, en vertu de l'article 36 de la Loi, le comité décisionnel des présidents a nommé deux enquêteurs à la demande du registraire; de plus, le registraire a lui-même procédé à quatre nominations d'urgence. Le personnel de l'Unité des enquêtes a facilité toutes ces nominations en collaboration avec le personnel de l'Unité de recherche et politique. Ces nominations ont permis aux enquêteurs choisis d'obtenir, auprès de tierces parties (p. ex., les services à l'enfance et à la famille ou le service de police), des renseignements auxquels l'Ordre n'aurait normalement pas accès. En outre, ces nominations permettent à l'Ordre d'obtenir les renseignements nécessaires afin que le comité d'enquête soit en mesure de prendre des décisions pleinement éclairées, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de l'Ordre visant à gérer ces risques de façon plus stratégique.

Les nominations ont également permis au registraire de soumettre des questions au comité décisionnel des présidents pour qu'il examine la possibilité d'imposer des ordonnances provisoires sur le certificat de qualification et d'inscription des membres. L'application d'ordonnances provisoires permet également d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Ordre qui visent à gérer les risques et à renforcer la protection des élèves. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022, le comité décisionnel des présidents a examiné cinq affaires à la demande du registraire, ce qui a entraîné la suspension provisoire du certificat de qualification et d'inscription de quatre membres. Une ordonnance provisoire est imposée lorsque la conduite d'un membre expose ou exposera vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Elle demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un comité de l'Ordre statue sur l'affaire. Une ordonnance provisoire protège les élèves et permet à l'Ordre de s'acquitter de son mandat, qui est de régir la profession enseignante dans l'intérêt public.

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022, les sous-comités d'enquête se sont réunis 11 fois. Six de ces réunions étaient prévues au calendrier, alors que les cinq autres étaient des réunions de sous-comités ad hoc saisis d'affaires. Les sous-comités ont examiné 89 cas. De ce nombre, 12 ont été renvoyés au comité de discipline, et un, au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle était de 14,6 %, ce qui est bien en deçà d'un taux de renvoi viable. Ce taux permet d'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées aux comités de discipline ou d'aptitude professionnelle, ce qui signifie que les ressources de ces comités sont consacrées aux cas qui soulèvent des problèmes de protection des enfants et de gouvernance de la profession dans l'intérêt public.
- Dans le cadre des efforts déployés par l'Ordre en vue de former les employeurs à l'égard de leurs obligations législatives envers l'Ordre, le personnel continue de mener des activités de sensibilisation auprès des nouvelles directions de l'éducation. L'Ordre compte atteindre ses objectifs en matière de gestion des risques de façon plus stratégique en veillant à ce que les employeurs comprennent bien leurs obligations en matière de rapport.
- L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer le risque de manière plus stratégique en 2021 : a) en tenant des audiences contestées et non contestées, en ayant recours à la technologie de visioconférence et de partage de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque d'atténuation de la mémoire des témoins, d'un affaiblissement de l'intérêt parmi les participants et d'autres événements (p. ex. des problèmes de santé); b) en continuant d'offrir aux membres un engagement à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, ce qui, dans certains cas, réduit la nécessité de tenir des audiences onéreuses et longues, en plus d'éliminer le risque d'avoir une audience dont l'issue est incertaine; et c) en continuant, dans la mesure du possible, de limiter les audiences s'échelonnant sur une période de plusieurs jours, ce qui permet de réduire le nombre de journées d'audience perdues du fait d'ententes ou d'ajournements conclus à la dernière minute.
- L'Unité des tribunaux a travaillé en étroite collaboration avec le personnel qui s'occupe de la politique et de la gouvernance afin d'assurer une bonne transition vers notre nouvelle structure de gouvernance, laquelle comprend des changements importants à la

composition du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle, ainsi qu'à la liste de membres suppléants. En janvier 2022, les membres du comité de discipline, du comité d'aptitude professionnelle et de la liste de suppléance ont suivi une formation juridique et technologique de fond et, depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, ils assument leurs nouvelles responsabilités. Grâce aux étapes minutieuses de planification et d'établissement du calendrier, les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle se sont poursuivies sans interruption pendant cette importante période de transition.

### 3. Améliorer le niveau d'engagement des partenaires

- L'Ordre a conclu avec le groupe de défense des élèves Parents Engaged in Education une entente de visibilité permanente et mensuelle, laquelle prévoit des mentions publicitaires dans son infolettre numérique mensuelle. Notre contenu le plus récent inclut ce qui suit :
  - Décembre/janvier : Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel
  - Février : Transition de la gouvernance
  - Mars : Invitation aux demandes à notre programme de bourses
- Au cours du premier trimestre de 2022, le travail de la Division des normes d'exercice et de l'agrément a été mis en évidence au moyen des activités suivantes :
  - Lancée en avril, la nouvelle version du site SharePoint a suscité des commentaires positifs. Le site facilite l'accès des fournisseurs de QA aux lignes directrices et aux grilles d'examen, aux notes et formulaires pertinents pour les QA et aux listes de vérification pour l'agrément des cours.
  - La Division continue à se réunir et à collaborer sur des priorités telles que les droits des Autochtones, la lutte contre l'oppression et le colonialisme, le recrutement et la rétention, la mobilisation des connaissances, l'élaboration de QA répondant aux besoins des élèves et les enjeux actuels en formation à l'enseignement (tant en ce qui a trait à la formation initiale qu'au perfectionnement professionnel, comme les stages et les exigences).
- Le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* vient ajouter un complément aux conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Il explique, au moyen d'exemples et de renseignements supplémentaires, le contenu essentiel qui doit faire partie intégrante des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario.

Le guide sera mis à jour périodiquement pour refléter les changements apportés au système et aux programmes. Nous avons effectué la dernière révision en 2017. Dans l'esprit de refléter l'actualité du contexte ontarien au sein duquel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires, l'Unité d'agrément s'engage à actualiser le guide.

La mise à jour de 2022 offrira la possibilité de recueillir la rétroaction auprès de nos partenaires en éducation, y compris des gardiens du savoir autochtone, des membres des facultés d'éducation, des chercheurs et du personnel du ministère de l'Éducation.

Elle tiendra compte de l'incorporation des recommandations appropriées du rapport sur l'enquête *Le droit de lire* et d'autres rapports sur l'accessibilité, ainsi que des domaines prioritaires qui ont vu le jour dans le paysage éducatif ontarien en constante évolution.

- Le personnel de l'Ordre de la Division des normes d'exercice et de l'agrément et de la Division des services aux membres continue de participer au Comité de mise en œuvre – Stratégie ontarienne de recrutement et de rétention du personnel enseignant de langue française, lequel comprend des intervenants des conseils scolaires de langue française, des fédérations et associations, des facultés d'éducation et du Ministère. En réponse aux questions du secteur sur le stage et les défis sur le plan de l'emploi, l'Ordre a fourni une note d'information contenant des détails précis pour obtenir l'autorisation d'enseigner (concernant les certificats temporaires et transitoires) ainsi qu'une copie du webinaire *Certification for Eligibility to Hire* présenté en janvier 2022.
- Les 15 et 16 mars 2022, la chef de l'Unité du service d'évaluation a participé à un forum en ligne sur les politiques éducatives organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) / Centre régional pour la planification de l'éducation et le ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis. Le forum portait sur les normes d'évaluation des titres de compétences étrangers dans l'ère post-COVID. Lors de l'évènement, l'Ordre a fait une présentation à plus de 500 participants sur le cadre d'évaluation des titres de compétences de l'Ordre et sur l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement suivis à distance.

En plus de la présentation, la chef a participé à un atelier avec d'autres spécialistes du domaine pour discuter des meilleures pratiques d'évaluation des titres de compétences obtenus par l'entremise de voies non traditionnelles et de l'évaluation de cours.

Un organisme de réglementation irlandais a récemment communiqué avec nous pour obtenir la permission d'utiliser la présentation *Alternative Approaches to Assessing the Qualifications of Refugees* (CLEAR, 2017) avec d'autres organismes de réglementation irlandais, alors qu'ils élaborent des systèmes pour soutenir les postulantes et postulants de l'Ukraine qui arrivent en Irlande. L'Ordre est reconnu comme un chef de file de l'évaluation des titres de compétences au Canada, et la participation à de tels forums offre l'occasion de partager nos meilleures pratiques dans tous les aspects de l'évaluation des titres de compétences dans des contextes internationaux.

- Au premier trimestre de 2022, le personnel a coordonné les évènements virtuels répertoriés ci-après, ou y a participé, en effectuant des présentations auprès d'une multitude d'auditoires, l'objectif étant de veiller à ce que l'Ordre continue d'assurer stratégiquement l'engagement avec ses intervenants :

Date	Évènement
5 janvier 2022	Présentation sur les QA aux étudiants en enseignement finissants de l'Université Lakehead, à Orillia (Ontario)
6 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Tyndale
7 janvier	Présentation sur le jugement professionnel et le respect des limites aux étudiants en enseignement de l'Université Lakehead, à Orillia (Ontario)
14 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario
24 janvier	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Queen's
26 janvier	Séances d'informations <i>Hiring Immigrant Professional Talent</i> animées par les services aux immigrants du centre d'accueil de la région de Durham
27 janvier	Présentation (éducation technologique) aux étudiants en enseignement de l'Université Brock
1 <sup>er</sup> février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Western (2 <sup>e</sup> année)
3 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Nipissing (2 <sup>e</sup> année)
4 février	Présentation (éducation technologique) aux étudiants en enseignement de l'Université York
4 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (1 <sup>re</sup> année)
5 février	Présentation sur la 1 <sup>re</sup> partie du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école
11 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université de Windsor (1 <sup>re</sup> année)
18 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (2 <sup>e</sup> année)
24 février	Webinaire <i>Gérer les partis pris pour favoriser la réussite des élèves</i>
25 février	Présentation aux étudiants en enseignement de l'Université Laurentienne (2 <sup>e</sup> année)
26 février	Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école – 1 <sup>re</sup> partie
1 <sup>er</sup> mars	Webinaire à l'intention des employeurs d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario (en anglais, séance 1)
1 <sup>er</sup> mars	Webinaire à l'intention des employeurs
3 mars	Webinaire à l'intention des employeurs d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario (en anglais, séance 2)
8 mars	Présentation aux étudiants en enseignement (programme hybride) de l'Université Laurentienne
19 mars	Présentation aux étudiants des 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
26 mars	Salon virtuel de l'emploi organisé par le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est

En janvier, le personnel a fait deux présentations à des étudiants de l'Université Lakehead, les thèmes étant les qualifications additionnelles, ainsi que le jugement professionnel et le respect des limites. À la fin du mois, le personnel de l'Ordre a donné une présentation à des nouveaux arrivants sur l'autorisation d'enseigner en Ontario dans le cadre des séances d'informations *Hiring Immigrant Professional Talent*, un événement virtuel organisé par les services aux immigrants du centre d'accueil de la région de Durham.

En février, le personnel a organisé un webinaire intitulé *Gérer les partis pris pour favoriser la réussite des élèves* dans le cadre de la campagne de sensibilisation à l'appui de la recommandation professionnelle *Contre le racisme envers les personnes noires*. Plus de 1 000 personnes, dont des membres de la profession, des postulants, des intervenants et des membres du public ont assisté à la diffusion en direct du webinaire d'Amorell Saunders N'Daw, rédactrice principale de la recommandation professionnelle, ou ont visionné l'enregistrement. Elle a mis en lumière l'effet des partis pris conscients et inconscients sur les élèves noirs en s'appuyant sur leur expérience.

En mars, le personnel a tenu trois webinaires, l'un en français et les deux autres en anglais, pour des employeurs d'enseignants agréés de l'Ontario. Plus de 130 participants ont assisté à des webinaires portant sur les articles de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* qui ont une incidence sur les employeurs, y compris le processus d'enquête médicale, les obligations des membres en matière de déclaration volontaire, les obligations des employeurs en matière de déclaration volontaire ainsi qu'une mise à jour sur le programme pour thérapie et consultations.

À la fin du mois de mars, dans le cadre d'un salon virtuel de l'emploi organisé par le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, le personnel a organisé des séances d'information sur les exigences en matière de certification en enseignement en Ontario. L'évènement a attiré environ 1 000 participantes et participants, dont des enseignants formés à l'étranger et des enseignants du Québec qui souhaitent enseigner en Ontario.

Le personnel de l'Ordre a fait des présentations dans le cadre de trois séances traitant du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et d'une séance sur le Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Tout au long de l'année, l'Ordre fait régulièrement des présentations partout dans la province aux membres inscrits à ces programmes. Ces présentations, qui font valoir le concept et l'importance de l'autoréglementation, mettent également l'accent sur le devoir de l'Ordre d'exercer son mandat dans l'intérêt public. Le personnel fournit aux membres des études de cas interactives afin de les aider à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et les processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir. Ces séances fournissent également à l'Ordre l'occasion de mettre en valeur les ressources à la disposition des administratrices et des administrateurs pour les aider à s'acquitter de leur rôle.

Nous continuons également de donner des présentations à des facultés d'éducation dans le but de fournir aux étudiants en enseignement de l'information utile qui les aide à mieux connaître l'Ordre et à les sensibiliser à notre travail, de même qu'à mieux connaître le processus de certification en enseignement ainsi que la multitude de services et de mesures de soutien dont peuvent se prévaloir les enseignants agréés de l'Ontario. Entre janvier et mars 2022, nous avons fait 13 présentations dans des facultés en ayant recours à diverses plateformes de réunions virtuelles.

## STATISTIQUES

### Ressources humaines

- Nous recrutons régulièrement pour pourvoir les postes vacants parmi les 181 postes permanents prévus dans le budget de 2022. Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel permanent de l'Ordre, du personnel détaché par des conseils scolaires et du personnel temporaire au 31 mars 2022 (voir l'annexe A pour une comparaison de la cotisation annuelle, de la dotation en personnel et de la proportion d'employés par rapport aux membres de 38 organismes de réglementation en Ontario) :

Postes budgétisés pour 2022	<u>181</u>
Personnel permanent	154
Personnel temporaire (congés et postes vacants)	10
Personnel détaché par des conseils scolaires	3
Postes vacants au moment de la rédaction du rapport	14
	<u>181</u>

### Services aux postulants et aux membres

- Décisions en matière d'inscription et nouveaux membres pour le premier trimestre de 2022 :

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue dans laquelle les qualifications en enseignement ont été obtenues	1 <sup>er</sup> janv. au 31 mars 2022
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	496
	Français	47
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais	758
	Français	57
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Anglais	24
	Français	20
<b>TOTAL</b>		<b>1 402</b>

- Le certificat de qualification et d’inscription est un certificat permanent délivré aux personnes qui ont répondu à toutes les conditions d’inscription en vigueur au moment de présenter leur demande.
- Le certificat de qualification et d’inscription temporaire a été introduit dans la loi en 2021 en tant que mesure d’urgence de durée limitée. Ce certificat est délivré aux postulantes et postulants à l’Ordre qui ont satisfait aux exigences d’inscription en matière de scolarité, de compétence linguistique et d’aptitude professionnelle, et qui sont actuellement inscrits à un programme agréé de formation à l’enseignement en Ontario (les personnes inscrites à un programme concurrent peuvent également faire la demande de ce certificat, pourvu qu’elles aient satisfait aux conditions de leur programme de premier cycle). Pour obtenir un certificat temporaire, les étudiants doivent d’abord présenter une demande à l’Ordre, et leur faculté d’éducation doit ensuite nous transmettre une attestation confirmant qu’ils ont effectué avec succès une portion de leur stage, qu’ils ont réalisé des progrès satisfaisants dans leur programme et qu’ils termineront leur programme en 2022 ou en 2023. Ce certificat expirera s’il n’est pas converti en certificat de qualification et d’inscription général avant sa date d’expiration. Le nombre de certificats temporaires délivrés au cours du premier trimestre de 2022 (815) est comparable à celui à la même période l’an dernier. Étant donné que le processus de délivrance de ce certificat est désormais presque entièrement automatisé, nous prévoyons une augmentation significative du nombre de certificats temporaires qui seront délivrés au cours du prochain trimestre.
- Le certificat de qualification et d’inscription transitoire, qui est également de durée limitée, est délivré aux personnes inscrites à un programme en plusieurs parties agréé par l’Ordre. Il est délivré à l’issue de la première partie du programme et est valide pendant six ans, avec la possibilité d’obtenir une prolongation d’un an. Les étudiants doivent terminer leur programme de formation professionnelle avant la date d’expiration du certificat, à défaut de quoi le certificat expirera.
- En aout 2021, pour aider les conseils scolaires à pallier la pénurie de personnel enseignant, nous leur avons donné la possibilité d’accélérer le processus de certification de personnes qui avaient une offre officielle d’emploi d’un conseil scolaire en Ontario. Les conseils scolaires devaient nous transmettre le nom de la personne, le numéro de dossier ou de membre, le nom du grade obtenu (le cas échéant) et la date d’expiration de l’offre conditionnelle d’emploi.

<b>PROCESSUS DE CERTIFICATION ACCÉLÉRÉ</b>		
	<b>Langue dans laquelle les qualifications en enseignement ont été obtenues</b>	<b>1<sup>er</sup> janv. au 31 mars 2022</b>
Personnes ayant obtenu un certificat de qualification et d’inscription ou dont le certificat a été converti	Anglais Français	252 22
<b>TOTAL</b>		<b>274</b>



Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui ont obtenu un certificat initial ou qui ont fait convertir leur certificat arrivant à échéance en un certificat permanent.

### Statistiques sur les membres

Statut	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
Membres inactifs	238 108	235 909
En règle	232 761	232 200
Expirés	21 552	21 587
Annulés – démissions	3 225	3 286
Révoqués	448	417
Annulés	265	266
Suspensions provisoires	87	82
Certificats suspendus	28	18
<b>Total</b>	<b>496 474</b>	<b>493 765</b>

### Bibliothèque Margaret-Wilson

- La bibliothèque Margaret-Wilson offre des services pour appuyer la formation continue de nos membres et les recherches effectuées par des membres du conseil et des employés de l'Ordre. Elle continue de mettre à profit YouTube, en français et en anglais, pour promouvoir ses ressources. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022, les vidéos éducatives de la bibliothèque ont été visionnées 171 fois.
- Pendant la pandémie de COVID-19, la bibliothèque a continué de servir nos membres grâce à son service d'expédition et à ses ressources électroniques. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022, les membres ont emprunté 5 424 articles (électroniques et imprimés).
- Au cours du premier trimestre de 2022, il y a eu 393 interactions entre le personnel de la bibliothèque et les membres. Le personnel de la bibliothèque a continué d'appuyer les membres en répondant aux demandes de référence et en facilitant l'accès aux ressources imprimées et électroniques par téléphone, par courriel et par le système de questions-réponses en ligne.

## Normes d'exercice et de l'agrément

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022

Description Cours menant à une qualification additionnelle (QA) :	Statistiques
Cours soumis à l'agrément	108
Cours agréés	49
Documents de gouvernance examinés	3
Ébauches de lignes directrices affichées sur le site web Lignes directrices définitives affichées sur le site web	10 (AN : 5, FR : 5) 44 (AN : 24, FR : 20)

### Demandes d'examen d'agrément (programmes de formation initiale) et demandes de changements à des programmes

- Au cours du premier trimestre de 2022, le personnel de l'Unité d'agrément a continué de travailler virtuellement avec les fournisseurs et les sous-comités d'agrément composés de nouveaux membres suppléants à diverses étapes du processus d'agrément. Le travail des sous-comités oriente les décisions du comité d'agrément.

Activités des sous-comités d'agrément	
<b>Règl. de l'Ont. 347/02, article 18 Renouvellement de l'agrément</b>	<b>Règl. de l'Ont. 347/02, article 21 Examen : modification importante d'un programme</b>
<b>Université Trent, École d'éducation et d'apprentissage professionnel</b> <b>Travail du sous-comité : déc. 2021 à mai 2022</b> <b>Visite virtuelle des lieux : avril 2022</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur</li> <li>• Programme concurrent de formation à l'enseignement qui combine des études en enseignement aux Autochtones, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur</li> </ul>	<b>Université Nipissing, École d'éducation Schulich</b> Examen par un sous-comité composé de deux membres suppléants : <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Modification de la durée du programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et du programme de formation à l'enseignement pour enseigner les langues autochtones</li> <li>(2) Modification de la séquence des cours des programmes consécutifs et du programme concurrent de formation à l'enseignement</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>18 janvier 2022</b></p>

## Enquêtes et audiences

Description	2022	2021
<b>Origine des nouvelles préoccupations</b>		
- Membres du public	63	66
— Secrétaires d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant <sup>(1)</sup>	0	2
- Membres de l'Ordre	7	14
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	131	75
- Ministre de l'Éducation	0	0
<b>Total (nouvelles préoccupations)</b>	<b>201</b>	<b>155</b>
- Résolues au stade initial <sup>(2)</sup>	51	63
• Avis d'employeurs (résolues au stade initial)	21	13
- Transmises à l'Unité des enquêtes <sup>(2)</sup>	138	107
- Dossiers actifs	70	46
<b>Fonds pour le programme de thérapie et consultations</b>		
- Nouvelles demandes	1	0
- Demandes approuvées	1	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	0	0

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement à la suite d'une évaluation insatisfaisante du rendement.

(2) Les dossiers transmis au comité d'enquête ou résolus au stade initial au cours d'une année peuvent avoir été reçus avant. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

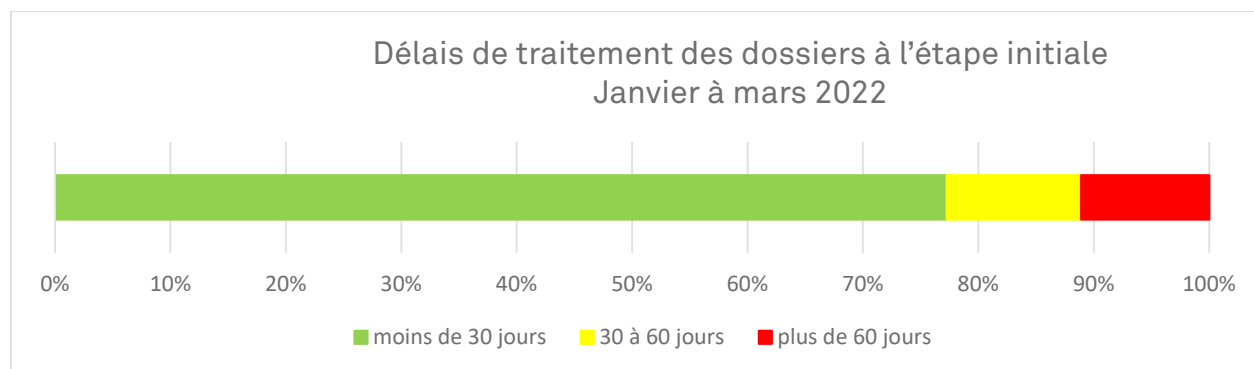
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2022, l'équipe du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 200 appels téléphoniques et courriels. La grande majorité des appels sont résolus la journée même, tandis que les réponses aux courriels sont généralement transmises dans les 24 heures.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'équipe a traité 189 sujets de préoccupation et avis d'employeurs au cours du premier trimestre de 2022. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 146

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 22

Dossiers traités en plus de 60 jours – 21



Les délais de traitement prolongés s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

- Le tableau suivant est une comparaison des dossiers soumis au programme de règlement des plaintes et des dossiers réglés à l'interne :

	T1- 2022	2021	2020	2019	2018
<b>Dossiers soumis au programme de règlement des plaintes</b>					
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	59	299	284	386	340
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	9	44	61	86	61
Résolutions par engagement (plaintes d'incompétence ou découlant d'une évaluation insatisfaisante)	0	6	3	9	5
<b>Dossiers réglés à l'interne</b>					
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)	12	39	65	158	89
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	2	19	25	36	12

Le tableau suivant est une comparaison des affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du premier trimestre de 2022 par rapport au premier trimestre de 2021.

Affaires classées	Janv. à mars 2022	Janv. à mars 2021*
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	12	2
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	18	1
Admonestation par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	0
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	5	0

Affaires classées	Janv. à mars 2022	Janv. à mars 2021*
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	9	1
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2	0
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	4	0
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	11	4
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	1	1
Engagements à démissionner	5	0
Engagements découlant du processus d'évaluation du rendement	0	2
Questions résolues au moyen du programme de règlement des plaintes	9	0
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>11</b>

Remarque : Le nombre total d'affaires classées ne comprend pas les affaires qui ont été retirées ou abandonnées avant d'être transmises à un sous-comité d'enquête (17).

\* Au cours du premier trimestre de 2021, les sous-comités d'enquête ne se sont réunis qu'en janvier étant donné que tous les comités de l'Ordre ont été dissous le 1<sup>er</sup> février 2021 à la suite de la transition vers notre nouveau modèle de gouvernance.

- Pour obtenir des renseignements à jour sur les prochaines dates d'audiences du comité de discipline, consultez le calendrier des audiences sur notre site web à [oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc\\_lang=fr-ca](http://oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca). Le comité d'aptitude professionnelle tiendra des audiences le 10 mai et les 3, 7, 9 et 20 juin 2022.
- Le tableau suivant ventile les 25 affaires disciplinaires classées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022. Si une affaire s'est conclue par de multiples sanctions (p. ex., suspension, réprimande et conditions ou restrictions), seule la sanction la plus sévère (p. ex., suspension dans l'exemple précédent) figure au tableau.

Affaires classées	Affaires classées par le comité de discipline
Révocations	2
Suspensions	16
Réprimandes	2
Annulés - démissionnés	2
Conditions ou restrictions	1
Retraits de l'avis d'audience	2
Non coupables	0
Remises en vigueur refusées	0
Remises en vigueur acceptées	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

- En plus des affaires classées ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a tenu cinq audiences, avec les résultats suivants :

- une a donné lieu à un changement de statut pour «Annulé – démissionné»;
  - deux ont donné lieu à l'imposition de conditions ou de restrictions sur le certificat;
  - deux ont donné lieu au retrait de l'avis d'audience.
- Le total cumulatif des dossiers d'audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle actifs à la fin de l'exercice est résumé ci-dessous :

<b>2022</b> (au 31 mars 2022)	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
132	148	285	321	232

- On peut classer les audiences des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en deux groupes : contestées et non contestées. En général, dans une affaire contestée, le membre en cause conteste les allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, et l'audience peut faire intervenir des témoins ou des experts. Dans le cas d'une audience non contestée, une entente est conclue et le membre en cause ne conteste pas les allégations.

Dans la mesure du possible, les tribunaux continuent à favoriser le règlement de différends au moyen d'ententes. Lorsque les parties parviennent à un consensus, cela permet d'allouer les ressources aux audiences contestées de nature sérieuse.

Dans l'arrêt *R. c. Anthony Cook*, 2016 CSC 43, [2016] 2 R.C.S., la Cour suprême du Canada a examiné les motifs pour lesquels les arbitres devraient généralement accepter les recommandations conjointes, y compris quand la partie défenderesse abandonne son droit à une audience et que les parties, le public et les autres intervenants ont souvent avantage à accepter de telles ententes. Par exemple, les témoins n'ont pas à comparaître, les parties bénéficient de la certitude d'une audience non contestée, et les économies de ressources des audiences non contestées sont significatives. La Cour a conclu qu'un seuil très élevé doit être atteint pour justifier le rejet d'un énoncé conjoint. Les arbitres doivent déterminer si le fait d'accepter l'énoncé conjoint serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou irait à l'encontre de l'intérêt public.

La Cour divisionnaire a adopté le critère de l'intérêt public pour rejeter un énoncé conjoint dans *Bradley v. Ontario College of Teachers*, 2021 ONSC 2303, et a dit très clairement que ce critère juridique s'applique aux organes disciplinaires.

- Affaires classées

Trente audiences ont été tenues au cours du premier trimestre de 2022. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. Le nombre d'affaires classées (30) au cours du premier trimestre de 2022 était de 16 % plus élevé que le nombre moyen d'affaires classées (25,8) au cours de la même période les quatre années précédentes.

Mois	2022	2021	2020	2019	2018
Janvier	7	8	12	5	13
Février	12	10	16	6	6
Mars	11	11	9	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>21</b>

- Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons consacré neuf jours aux audiences contestées des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, contre 13 à la même période l'an dernier; nous avons tenu 25 audiences non contestées (audiences et/ou motions), contre 23 à la même période l'an dernier; et nous avons tenu trois conférences préparatoires à une audience, contre quatre à la même période l'an dernier.
- Les données démontrent que les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont continué de tenir et de conclure un volume élevé d'audiences au cours du premier trimestre de 2022. Il convient de noter que, malgré la transition vers notre nouveau modèle de gouvernance au premier trimestre, le volume d'audiences n'a pas baissé étant donné que les membres du nouveau comité et les nouveaux membres suppléants n'ont assumé leurs responsabilités décisionnelles que le 1<sup>er</sup> février 2022 après avoir reçu une formation approfondie en janvier 2022. De plus, le volume cumulatif de dossiers d'audience actifs (132 au 31 mars 2022) a poursuivi sa tendance à la baisse, diminuant de 56 % depuis le début de la pandémie (300 au 31 mars 2020).

Ces tendances positives s'inscrivent dans notre priorité stratégique visant à apporter des améliorations au processus disciplinaire afin de mieux refléter les attentes du public.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Chantal Bélisle, EAO  
 Registrare et chef de la direction par intérim